



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

CHSCT

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SCRUTIN DU 18 OCTOBRE 2016



**DONNEZ-VOUS DES REPRESENTANT-E-S DE LA CGT AU CHSCT
LE 18 OCTOBRE 2016, VOTEZ CGT AU COMITE TECHNIQUE
LE VOTE CGT POUR VOUS PROTEGER ET POUR VOUS DEFENDRE**

TOUS LES AGENTS ONT DROIT A LA SANTE AU TRAVAIL

La montée du « mal vivre au travail » est une réalité qui correspond à une transformation profonde de l'environnement social et technologique du travail : évolutions de l'organisation du travail, développement des nouvelles pratiques managériales basées sur le stress, individualisation des situations de travail et intensification des rythmes, incertitude quant à l'avenir...

La crise entraîne aujourd'hui une intensification et une accélération des restructurations qui ont un impact direct sur les situations de travail et aggravent les risques psychosociaux. La fusion et la réorganisation sont des facteurs aggravants à cet état de fait.

Les risques psycho-sociaux constituent aujourd'hui un des risques majeurs pour la santé physique et mentale des salariés et le bon fonctionnement des collectivités et des entreprises.

Pour les agents, les risques psycho-sociaux sur leur santé mentale sont importants : anxiété, dépression, violence contre les autres ou contre eux-mêmes. Mais il faut aussi prendre en compte d'autres effets pathologiques : hypertension, accidents cardiaques, maladies diverses, etc.

Dans le contexte de la fusion, la prévention des risques psychosociaux représente un enjeu majeur pour les acteurs de la prévention, pour tous ceux qui sont attachés comme la CGT à la préservation de la santé des salariés et, plus largement, qui agit pour un développement socialement responsable de l'emploi.

DES ELECTIONS DOUBLEMENT IMPORTANTES

Le 18 octobre prochain auront lieu les élections professionnelles de la Région fusionnée Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Ces élections vous concernent individuellement et collectivement mais des résultats au Comité Technique dépendent le nombre de représentants CGT au sein du CHSCT. Ces élections n'ont qu'un tour.

Il est important de ne pas disperser ses voix au Comité technique et de voter pour une organisation sérieuse, compétente et qui n'est pas dans les « petits arrangements » avec l'Administration. Il en va de votre santé et de votre protection au travail.

UN CHSCT POUR PLUS D'AGENTS AVEC MOINS DE REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Les instances représentatives du personnel fusionnées compteront moins d'élus pour le double d'agents... Le CHSCT comptera au total 10 titulaires et 10 suppléants pour les 6 700 agents C'est un affaiblissement pour la représentation des personnels et pour nos capacités d'actions.

**Donner du poids à votre
voix : VOTEZ CGT**

LES MISSIONS ET LES DROITS SPECIFIQUES DU CHSCT

Créés dans la Fonction Publique Territoriale en 2012, les CHSCT participent à la protection de la santé au travail, à de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble de ces composantes. **Les CHSCT s'appuient sur le code du travail.** C'est une instance à votre service.

Les missions du CHSCT

- Contribuer à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale de tous les personnels (dont les agents mis à disposition et salariés des entreprises extérieures) ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail ;
- Faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- Veiller à l'observation des prescriptions légales ;
- Procéder à l'analyse des risques professionnels.

Les droits spécifiques du CHSCT

- L'analyse des situations de travail.
- L'enquête sur les accidents et les maladies professionnelles.
- L'appel aux experts ainsi qu'à toute personne qualifiée.
- Le droit d'alerte et de retrait.
- Le droit de faire appel à l'inspection du travail dans le cadre d'un désaccord sérieux et persistant.
- Le droit de consulter les différents registres notamment le registre de santé et de sécurité au travail, le registre de signalement de danger grave et imminent et le dossier technique amiante.

DES REPRESENTANT-E-S DE LA CGT AU CHSCT AU SERVICE DES AGENTS

La CGT a œuvré pour que le CHSCT déclenche un **audit indépendant sur les risques psycho-sociaux**, conformément à la loi de modernisation sociale de 2002. Elle a également demandé à ce qu'un réel travail sur les risques liés à la fusion soit lancé. **Il s'agissait de faire émerger un véritable plan de prévention imposant des préconisations à la collectivité.**

Grâce à nos interventions, les impacts de la fusion sur les personnels ont été mis enfin à l'ordre du jour : **un plan d'accompagnement des personnels a été présenté au CHSCT le 25 mai 2015.**

Par ailleurs, différents travaux de prévention ont été menés. Des protocoles ont été élaborés notamment pour les cas de gale dans les établissements scolaires et l'alcoolisation au travail.

Suite à des alertes de la CGT, plusieurs délégations ont été organisées **dans les ports et dans les lycées** permettant de mettre en place des actions concrètes : des restructurations de la plonge, mise en sécurité de sols et des installations électriques; vérification et mise en conformité des emplois du temps des personnels.

Par notre implication, la CGT a contribué à ce que le CHSCT soit mieux considéré par l'Administration et que les conditions de travail des agents soient mieux prises en compte.

En 2016, **suite aux demandes de la CGT**, le CHSCT s'est déplacé dans plusieurs **directions des services généraux : DCAP, DLOG, CESER, bureaux du Belvédère**, répondant ainsi à des souffrances sur les postes de travail. Ces visites de terrains ont permis de travailler sur la conformité et la protection des agents.

DES MOYENS POUR UN CHSCT AU SERVICE DES AGENTS

Non, la santé au travail n'est pas un luxe

Face à la progression des maladies professionnelles (Troubles Musculo-squelettiques, stress au travail, etc...) à la multiplication des accidents de travail, au vieillissement des agents au sein de la collectivité, un nombre croissant d'agents sont en incapacité de travail et /ou en invalidité.

Oui, le travail abîme les corps et le mental.

Il conduit à des accidents et des maladies contractées en service Cette usure, qui pose par ailleurs la question de la pénibilité, peut parfois réduire l'espérance de vie quel que soit l'activité du travail. L'usure est aggravée par le non-remplacement des agents arrêtés et repose la nécessité de mettre en place les

Ne rien faire a un coût

Le coût financier de cette réalité de la souffrance au travail en France est estimé à 4 points du PIB, soit 80 milliards d'euros. Ne rien faire est d'abord un drame humain mais surtout un gâchis financier.

Par conséquent, améliorer les conditions de travail devient un enjeu humain et économique. Avoir des agents en bonne santé est une des conditions d'un développement humain durable.

Les principes d'action des représentant-e-s de la CGT

- donner le pouvoir d'agir aux agents pour qu'ils se sentent bien dans l'organisation du travail et que cela ait des effets positifs dans leur vie personnelle ;
- agir sur le travail, porter l'exigence de sa transformation (prévention formation) ;
- être vigilant sur le reclassement des agents, leur formation et leur accompagnement ;
- porter l'exigence du droit d'expression des salariés sur leur travail (**Document Unique**).

Pour de nouveaux outils pour les membres du CHSCT

- la visite d'au moins 2 établissements par mois avec accès aux emplois du temps et à l'organisation du temps de travail de tous les personnels pour combattre toutes les formes de souffrance au travail ;
- la mise en place d'un numéro vert pour des soutiens psychologique ;
- la visite systématique des établissements pendant le chantier ;
- l'accès automatique d'un stage sur les gestes et postures pour chaque nouvel embauché ;
- la formation d'un secouriste pour les premiers secours et le lien avec le CHSCT sur chaque site.

Je veux choisir mon avenir. C'est décidé, je me syndique. Je rejoins la CGT !

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Courriel.....Téléphone.....

Bulletin à remettre à :

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr

Le 18 octobre 2016, **LA CGT S'ENGAGE POUR VOUS**

- **La mise en place d'un CHSCT avec des modalités de fonctionnement conformes à la réglementation** afin que les membres puissent proposer des mesures de prévention aux services de tous les agents sur tous les sites ;;
 - La mise en place d'actions de prévention pilotées par la Région dans tous les établissements scolaires ;
 - La mise en place d'une dotation horaire pour effectuer tous les travaux d'analyse, de compte-rendu et d'information ;
 - **La protection des conditions et de la santé au travail de TOUS** les agents et personnes intervenant dans la Collectivité (Lycées, SG, Ports, CESER, etc.) ;
 - Une meilleure **prise en compte des risques psychosociaux** (situation de souffrance psychique, menace, agression...) comme facteurs de danger grave et imminent, et le suivi de la mise en place d'une politique de prévention concernant ces risques (document unique) ;
 - La mise en place d'une **réelle politique de prévention sur les risques liés à la fusion** ;
 - Le suivi et la mise en œuvre dans **tous les établissements** des documents uniques et des mesures de prévention afférentes ;
 - La **consignation dans les différents registres** de toutes les situations de travail pathogènes ;
 - La possibilité pour l'ensemble des agents et/ou des usagers de **faire valoir leur droit d'intervention face à toute difficulté** liée à des mauvaises conditions de travail ou d'accueil du public.
- La **mise en place d'un carnet individuel d'utilisation des produits dangereux** liés à l'exercice des fonctions des agents, et ce tout au long de la carrière ;
 - Une évaluation des facteurs de pénibilité par poste de travail et la mise en place de mesures d'adaptation des postes de travail si nécessaire, en lien avec des ergonomes ;
 - Une meilleure prise en compte et analyse de toutes les formes de maladies professionnelles (y compris liées au stress) avec une prise en charge par l'employeur ;
 - Le développement de mesures de prévention afin d'éviter les situations d'inaptitude au travail et la mise en place d'une politique d'accompagnement des agents dans un parcours de requalification ;
 - Le développement d'une politique au sein de la collectivité permettant une **égalité réelle entre les femmes et les hommes** ;
 - Le développement d'actions de prévention au sein de la Région, dans les différents locaux et pour chaque poste de travail ;
 - La **création d'une médecine préventive propre** rattachée au Centres de Gestion, avec les créations d'emplois nécessaires ;
 - La **reconnaissance de droits spécifiques aux médecins du travail et aux agents chargés d'une fonction d'inspection**, qui garantissent et renforcent leur indépendance.

Les Candidat-e-s de la liste CGT

Retrouvez toutes nos propositions et nos comptes rendus sur notre site : www.cgt-region-mip.com